

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUETE PUBLIQUE

En application de l'article 413-13 du code de l'environnement de la province Sud, sur proposition du commissaire enquêteur, l'enquête publique relative à l'exploitation, d'un atelier de fabrication de matrice et explosifs encartouchés et stockage de produits explosifs, par la société EXPLO NC situé, Lot n°39 – Section Oua Tioli – Lotissement rural SCIPO, commune de Boulouparis, fixée initialement du lundi 11 juillet 2022 au mardi 2 août 2022 par arrêté n° 1946-2022/ARR/DIMENC du 30 mai 2022, est prolongée jusqu'au vendredi 5 août 2022 à 15 heures .

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Boulouparis.

Durant cette prolongation, monsieur Guillaume COUSINARD, commissaire enquêteur désigné, tiendra une permanence supplémentaire en mairie de Boulouparis le vendredi 5 août 2022 de 12h à 15h.

Durant la prolongation de l'enquête, le public peut prendre connaissance du dossier de l'enquête les jours ouvrables à l'exception du samedi :

- à la mairie de Boulouparis (téléphone : 35 17 06) – Village - 76 voie urbaine 18, de 07 heures 30 à 16 heures ;
- au service de l'industrie – direction de l'industrie, des mines et de l'énergie (téléphone : 27 02 96) – 1 ter rue Unger, Vallée du tir – Nouméa, de 08 heures à 11 heures 30 et de 12 heures 30 à 16 heures ;
- sur le site internet de la province sud à l'adresse suivante : <https://eprovince-sud.nc/consultations-publiques> ;

Il peut déposer ses observations écrites sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Boulouparis ou par lettre simple ou recommandée adressée au commissaire enquêteur à la direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie – service de l'industrie – BP M2 – 98849 NOUMEA CEDEX.

A noter que toute déclaration émise hors de la période d'enquête ne sera pas prise en compte.

Le Directeur de l'industrie, des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie par intérim



Jean-Sébastien BAILLE

Le texte de l'avis ci-dessus doit :

- être affiché en mairie ainsi que dans le voisinage de l'installation
- faire l'objet d'une radiodiffusion ainsi que d'une insertion dans deux journaux de presse locaux